

Ambroise Cantin cultivateur et de Marceline Fichette de cette paroisse d'autre part ne s'étant pas trouvé d'empêchement au dit mariage et ou le consentement des parents au dit mariage et ou le consentement nous prêtre soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Guillaume Fournier père de l'époux, Cyrille Fournier frère de l'époux, Ambroise Cantin père de l'épouse et Pierre Cantin père de l'épouse, les quels ainsi que les époux n'ont pu signer. Quatre mots rayés nuls.

Roy p^{tre}

M. 7. Le deux Février mil huit cent soixante et quatre après la publication de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales entre Norbert Sabais fils majeur de Narcisse Sabais cultivateur et de Cléopâtre Lemaire de cette paroisse d'une part, et Adèle Sabriquet fille mineure de François Sabriquet cultivateur et de Angelique Nadeau de Ste. Hélène de Chester d'autre part, ne s'étant pas trouvé d'empêchement au dit mariage et ou le consentement des parents au dit mariage, nous prêtre soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et nous avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Narcisse Sabais père de l'époux, Caliste Sabais frère de l'époux, François Sabriquet père de l'épouse et Cloris Gagnon, les quels ainsi que les époux n'ont pu signer.

Roy p^{tre}

M. 8. Le deux Février mil huit cent soixante et quatre après la publication de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales

entre Michel Bontier domicilié à Ste. Hélène de Chester, fils majeur de Michel Bontier cultivateur et de Marceline Bisson de Ste. Caliste de Somerset d'une part, et Hermine Larivie fille mineure de feu Pizque Larivie cultivateur et de Melanie Leclerc de Ste. Hélène de Chester d'autre part, ne s'étant pas trouvé d'empêchement au dit mariage et ou le consentement des parents au dit mariage nous prêtre soussigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Ambroise Morin, ami de l'époux, Hippolyte Poisson, ami de l'époux, George Savoie, ami de l'épouse et Joseph Sebel, les quels ainsi que les époux n'ont pu signer.

Roy p^{tre}

L. 10. Le trois Février mil huit cent soixante et quatre, nous soussigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Herent, fils légitime de Louis Moril, cultivateur, et de Marie Piché de cette paroisse décédé avant son âge de trois ans, Thémaine Ambroise Morin et Médéric Roy, les quels n'ont pu signer. Un mot en marge, bon.

prêtre
Roy p^{tre}

Roy p^{tre}

B. 12. Le cinq Février mil huit cent soixante et quatre, nous prêtre soussigné, avons baptisé, Adolphe, né hier du légitime mariage de Guillaume Roux cultivateur, et de Elmire Malhiot de cette paroisse parrain Joseph Roberge, marraine Melonie Malhiot, les quels ainsi que le père n'ont pu signer.

Roy p^{tre}